

Le tableau 1 indique les salaires minimums en vigueur en décembre 1958 dans plusieurs catégories d'établissements des principales villes. A Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et, quant aux hommes, au Manitoba, les minimums s'appliquent à toute la province. Ailleurs, ils varient suivant les régions.

1.—Salaire minimum des travailleurs expérimentés dans certaines villes, décembre 1958

Genre d'établissement	St-Jean (T.-N.)	Halifax (N.-É.)	Saint-Jean (N.-B.)	Montréal (P.Q.)	Toronto (Ont.)	Winnipeg (Man.)	Regina (Sask.)	Edmonton (Alb.)	Vancouver (C.-B.)
Heures par semaine... H. F.	48	48	48	48-60 ¹	48	48 44	44	44	44
	cents l'heure	dollars par semaine	cents l'heure	cents l'heure	dollars par semaine	cents l'heure	dollars par semaine	dollars par semaine	cents l'heure
Fabriques..... H. F.	50 35	— 16.80	65 ² 50	60 60	— 22	60 58	30 30	30 28	75 60
Blanchisseries, etc.... H. F.	50 35	— 16.80	— 50	60 60	— 22	60 58	30 30	30 28	40 40
Magasins..... H. F.	50 35	— 16.80	— 50	60 60	— 22	60 58	30 30	30 28	65 65
Hôtels, restaurants etc. H. F.	50 35	— 16.80	— 45	55 ³ 55	— 22	60 58	30 30	30 28	65 65
Salons de beauté..... H. F.	50 35	— 16.80	— 50	60 60	— 22	60 58	30 20	30 28	25.00 ⁴ 25.00 ⁴
Cinémas et lieux d'amusement H. F.	50 35	— 16.80	— 50	60 60	— 22	60 58	30 30	30 28	18.00 ⁴ 18.00 ⁴
Bureaux..... H. F.	50 35	— 16.80	— 50	60 60	— 22	60 58	30 30	30 28	75 75

¹ Minimums pour 48 ou 54 heures dans les fabriques, 48 heures dans les bureaux, 54 heures dans les blanchisseries, les magasins, les salons de beauté et les cinémas; 60 heures seulement dans les hôtels. ² Ne s'applique qu'à la conserve et conditionnement du poisson, des légumes et des fruits. ³ Conducteurs de véhicules automobiles, gardiens, mécaniciens et chauffeurs de machines fixes, 60 cents; chasseurs, 35 cents. ⁴ Dollars par semaine.

Section 2.—La main-d'œuvre

L'évolution de l'activité économique au Canada exige prévisions et étude suivies; aussi le dirigeant syndical, l'homme d'affaires, l'administrateur social, le législateur se doit-il de reviser constamment son programme d'action. Afin de répondre au besoin de renseignements précis et à jour sur la main-d'œuvre, on a institué une analyse courante et périodique de la situation de l'emploi au Canada. Une enquête par sondage à l'automne de 1945 a été suivie d'enquêtes trimestrielles jusqu'à novembre 1952, puis d'enquêtes mensuelles. On a employé un échantillon aréolaire à plusieurs degrés comportant le choix d'aires de plus en plus petites et finalement de ménages. A chaque degré, on a utilisé la méthode du choix aléatoire de façon que tous les citoyens aient une égale chance de figurer à l'échantillon. L'échantillon actuel comprend environ 35,000 ménages choisis dans plus de 130 régions différentes, qui comprennent 34 villes d'au moins 30,000 habitants en 1951, en plus de petits centres urbains et de diverses régions rurales. Les estimations ne portent que sur les civils car on peut obtenir de sources officielles les effectifs des forces armées. Les pensionnaires des institutions et les Indiens des réserves sont aussi exclus.

Les enquêtes permettent de classer, selon leur occupation durant la semaine précédente, les personnes de 14 ans et plus qui avaient un emploi ou qui cherchaient du travail pendant la semaine de l'enquête. Ces divisions de l'effectif sont ainsi définies:

- 1° **Personnes ayant un emploi.**—Cette catégorie comprend: a) *personnes au travail*—travaillant en vue d'un salaire ou d'un profit ou accomplissant un travail non rémunéré dans une ferme ou une entreprise exploitée par un parent; et b) *personnes ayant un emploi, mais non au travail*—ayant un emploi, mais ne travaillant pas pour cause de maladie, mauvais temps, congé, différends ouvriers ou congédiement temporaire avec instructions expresses de revenir au travail dans les 30 jours qui suivent leur mise à pied. Les personnes qui ont travaillé une partie de la semaine de l'enquête et qui ont également cherché du travail sont classées comme "personnes ayant un emploi".